



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame Aurélie LARROQUE
Maire
MAIRIE D'ALIXAN
1 Place Esplanade
26300 ALIXAN

Direction Des Déplacements
Service Etudes et Travaux
Pôle Etudes et Travaux Neufs
Contact Christophe VANDOORNE
Tel : 04 75 75 92 31 Fax : 04 75 75 92 81
Courriel : cvandoorne@ladrome.fr
Réf : D1800320
Vos réf :

Arrivé le :	03 FEV. 2018
Elus :	Aurélijean Luc
Suivi par :	Gérard
Pour info :	

À Valence, le 1 FEV. 2018

Madame le Maire,

Par courrier 8 décembre 2017, vous me faites part de vos inquiétudes sur le trafic croissant de la RD 538 au cœur du village d'Alixan et sur les risques potentiels encourus par la population et notamment les enfants de l'école élémentaire.

Conscient de cette problématique et soucieux d'y apporter une solution pérenne et efficace par une diminution sensible du trafic et particulièrement des poids lourds, le Département de la Drôme s'est engagé depuis plusieurs années sur l'ambitieux projet d'aménagement d'une déviation de la RD 538 et de la RD 101.

Après l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et de l'autorisation « Loi sur l'Eau », la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) a été lancée par les services du Département. La première réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier s'est déroulée le 16 mars 2017 et a permis d'établir le planning prévisionnel suivant :

- jusqu'au Printemps 2018 : étude d'aménagement foncier qui permettra de préciser un mode d'aménagement et un périmètre ;
- septembre 2018 à début 2020 : opérations d'aménagement foncier avec notamment :
 - . l'enquête publique sur le mode et le périmètre en septembre 2018 ;
 - . l'étude des réclamations et avis, fin 2018 ;
 - . l'arrêté ordonnant l'opération et fixant le périmètre en février 2019 ;
 - . la définition du classement des sols et consultation des propriétaires courant 2019 ;
 - . l'arrêté préfectoral de prise de possession anticipée des terrains début 2020.

Ce calendrier, qui reste prévisionnel car susceptible d'évoluer pour s'adapter au contexte local ou à des contraintes imprévues, conduit donc à un démarrage des travaux courant 2020, suite à la prise de possession anticipée des terrains. Les premiers travaux consisteront en la réalisation du diagnostic archéologique préventif suite à la prescription de la Direction Régionale des Affaires Culturelles par arrêté préfectoral du 19 novembre 2014.

.../...

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

Je vous informe que 900 000 € sont d'ores et déjà inscrits au budget départemental pour la réalisation de l'aménagement foncier et qu'une convention avec la SAFER a été établie pour la constitution d'un stock de terres agricoles (le Conseil départemental a délibéré en ce sens lors de la Commission Permanente du 18 décembre 2017).

Souhaitant que ces informations vous apportent les éclaircissements souhaités, je vous prie d'accepter, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Par Délégation de la Présidente
Le Directeur Général
des services départementaux

Alexandre MURAT

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

LE DEPARTEMENT DE LA DROME
DIRECTION DES DEPLACEMENTS, 1 PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX TEL : 04 75 75 92 92 FAX : 04 75 75 92 99
HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr - ladrome.mobi